

L'initiative «Internet» ne fait pas l'unanimité au parlement

RÉGULATION NUMÉRIQUE Le texte, lancé par l'entrepreneur Guido Fluri et soutenu par des membres de plusieurs partis, suscite des réactions contrastées. Certains élus estiment que cette démarche permettra de faire pression sur le Conseil fédéral, qui a déposé une réglementation des plateformes jugée minimaliste, alors que d'autres craignent qu'elle ne favorise une forme de censure d'Etat

GRÉGOIRE BARBEY

La réglementation des géants du numérique prend une dimension politique majeure en Suisse, comme en témoigne le lancement le 3 mars de l'initiative «Internet». Son comité est composé d'élus issus des différents partis représentés sous la coupole fédérale. Le texte veut imposer des obligations aux fournisseurs de réseaux sociaux, de moteurs de recherche et de systèmes d'intelligence artificielle générative afin de protéger les droits fondamentaux de la population.

La démarche s'inscrit dans un contexte de pression croissante à l'égard du Conseil fédéral. Ce dernier est jugé trop attentiste sur ces sujets. Il a ouvert la consultation sur son projet de réglementation des plateformes de communication fin octobre 2025, avec un retard de dix-huit mois sur le calendrier initial. Un texte jugé bien trop minimaliste par certains parlementaires fédéraux et organisations issues de la société civile.

L'initiative «Internet» pourrait bien faire bouger les lignes à Berne. Elle est soutenue par l'entrepreneur Guido Fluri. Ce dernier s'était déjà illustré avec le lancement en 2014 de l'initiative pour la réparation. Le texte demandait la création d'un fonds de 500 millions de francs pour indemniser les enfants ayant fait l'objet d'un placement abusif avant 1981. La démarche avait poussé le parlement à se saisir du sujet et à voter des mesures ayant mené au retrait de l'initiative. Le scénario pourrait-il se reproduire avec cette nouvelle offensive?

«Comme d'habitude, on trouve beaucoup de gens pour créer des lois là où il n'y a pas de problèmes réels»

PHILIPPE NANTERMOD,
CONSEILLER NATIONAL (PLR/VS)

«Toute initiative qui vise à renforcer les droits fondamentaux et la démocratie dans l'espace numérique est bienvenue», estime Estelle Pannatier, responsable de plaidoyer chez AlgorithmWatch CH. «La dimension transpartisane de la démarche est un signal positif, qui pourrait inciter le Conseil fédéral à prêter une oreille plus attentive à ces revendications», ajoute-t-elle. «L'initiative populaire servira de moyen de pression face à l'avant-projet de loi sur les plate-

formes de communication du Conseil fédéral qui est très insuffisant à mes yeux», précise de son côté le conseiller national Jean Tschopp (PS/VD), par ailleurs membre du comité consultatif de la fondation Protection de l'enfance Suisse.

L'initiative ne fait toutefois pas l'unanimité sous la coupole fédérale. Le conseiller national Manfred Bühler (UDC/BE) se dit sceptique sur la nature même de la démarche. «Cela finira inévitablement en censure d'Etat, fût-ce avec les meilleures intentions du monde, affirme-t-il. Il faut armer intellectuellement les jeunes gens et aussi les adultes.» L'élu estime que l'esprit critique serait la meilleure réponse aux fausses informations et contenus illicites.

Manfred Bühler craint que les velléités réglementaires à l'égard des plateformes de communication ne créent des risques supplémentaires pour la société. «Si la liberté d'exprimer des bêtises est réduite, des canaux cachés se mettent en place pour échapper au contrôle social et/ou étatique», explique le conseiller national. A ses yeux, de tels propos doivent être visibles dans l'espace public pour pouvoir être combattus efficacement.

Le conseiller national Philippe Nantermod (PLR/VS) ne mâche pas ses mots. «Je pense que, comme d'habitude, on trouve beaucoup de gens pour créer des lois là où il n'y a pas de problèmes réels.» L'élu considère que l'Europe est très en retard en matière de numérique. «Et tout ce qu'on trouve, ce sont des politiciens qui se font mousser avec des initiatives qui n'ont pour objectif que de nous ralentir encore», tranche-t-il.

Philippe Nantermod cite la réglementation européenne et la loi suisse en matière de protection des données «qui ne servent à rien, à part dépenser l'argent du contribuable et créer des postes de fonctionnaires inutiles» tout en favorisant un cadre légal «nuisible au développement des technologies en Europe».

Beaucoup de questions en suspens

Le journaliste Bruno Giussani, auteur de *Manuel de résistance à l'emprise technologique* (Ed. des Equateurs, 2026), voit plutôt d'un bon œil l'initiative qui pourrait combler une lacune de la Constitution fédérale qui ne mentionne pas l'espace numérique. Il se montre toutefois réservé sur le texte «qui utilise un langage flou comme toute proposition constitutionnelle». Selon lui, le résultat d'une telle initiative dépendra des lois d'application. Il faudra par exemple définir juridiquement la notion de désinformation, et qui décide de ce qui entre dans son périmètre.

Un avis partagé par le conseiller national Vincent Maitre (Le Centre/GE). «Les formulations de l'initiative soulèvent plus de questions qu'elles n'apportent de réponse», regrette-t-il. L'élu pense que la démarche pourrait même s'avérer contre-productive. «De tels enjeux doivent se régler par des lois fédérales, la Constitution est plus générale, et sa traduction dans des lois d'application pourrait encore ralentir le processus de réglementation nécessaire.» ■